

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**DE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de ce qui suit :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un projet de règlement numéro 417 intitulé « Règlement établissant un Code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux » a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le lundi 12 février 2018 en même temps qu'a été donné l'avis de motions requis pas la loi.

Ce projet de règlement propose :

1. D'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique;
2. D'énoncer les règles de déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titres de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la municipalité, d'un autre organisme;
3. D'assurer l'adhésion explicite des membres de la municipalité aux principales valeurs e celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire lundi, le 12 mars 2018, à 19h30 au bureau municipal au 306, chemin Cartier Nord, Saint-Hilarion.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau municipal au 306, chemin Cartier nord, Saint-Hilarion, Québec, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À SAINT-HILARION CE 28^e JOUR DE FÉVRIER 2018.


Nathalie Lavoie

Directrice générale et secrétaire-trésorière